L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 2 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRESIDENT:
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Le meeting de ratification.

Le meeting de ratification tenu hier soir, sur la place Lafayette, a été un des plus grands et des plus enthousiastes que nous ayons jamais vus. Il nous a rappelé pleinement celui de Polk et Dallas en 1844, et nous avons remarqué chez les assistants le même caractère de foi politique et la même ardeur qu'à cette époque où brillait avec tant d'éclat la démocratie américaine. Comme alors, tout ce que la Nlle-Orléans compte d'hommes distingués, de bons citoyens et de patriotes, était là, et si tout le monde n'a pu venir, on peut dire du moins hardiment que le cœur de la ville y était, et qu'il battait vivement aux accents qui se faisaient entendre pour honorer le noble candidat de la convention de Cincinnati à la présidence de la république.

Tous les assistants comprenaient, à en juger du moins par les acclamations frénétiques qui retentissaient sur la place à chaque fois que le nom de Hancock revenait dans les périodes oratoires, qu'il s'agissait non-seulement de ratifier le choix de la convention démocratique, mais encore de rendre hommage aux nobles qualités qui distinguent le candidat. On avait connu ici le général Hancock, et on se rappelait qu'il avait été le premier officier fédéral à répudier les formes du gouvernement militaire et à restaurer, autant que cela lui était possible, le régime civil dont les satrapes du gouvernement républicain nous avaient privés.

On se rappelait que la Louisiane et la Nlle-Orléans gémissaient depuis sept ans sous des maîtres odieux, quand le président Johnson, bien inspiré, nous envoya le gén. Hancock, comme pour nous dire: je sais ce que vous avez souffert, et je veux vous en dédommager par la présence au milieu de vous d'un homme aussi dévoué aux libertés publiques et aux droits constitutionnels de tous qu'il a été dévoué à l'Union, d'un homme que vous estimerez et que vous aimerez et qui sera votre ami lui-même.

Le souvenir de cette époque était ce qui avait attiré tant de monde à ce meeting de ratification, qui a été plus que cela, qui a été pour le général Hancock une ovation continuelle et dont la durée a été celle du meeting lui-même. Les orateurs ont tous eu beaucoup de succès bien que l'éloquence de tous ne fût pas la même. Le public empressé était décidé à tout applaudir, et son enthousiasme éclatait à chaque parole, à chaque geste, à chaque mouvement, de celui qui occupait la tribune de la plateforme. Hancock peut se flatter d'avoir été pour tous les orateurs de ce meeting une source d'inspiration inépuisable. C'est un honneur que bien peu de gens ont eu avant lui.

Quant au parti démocrate, s'il désirait un succès, il peut se flatter de l'avoir eu, et tel qu'il faudrait remonter bien loin en arrière pour en trouver un pareil. Le succès a même été plus grand qu'on ne l'imagine, car nous avons aperçu, ça et là dans la foule, certains transfuges dont la contenance était fort embarrassée. Ces transfuges semblaient jeter sur ce vaste assemblage de patriotes des regards philosophiques, tristes mais calculateurs, et réfléchir sérieusement sur les vicissitudes des partis. Ils devaient prendre chaque sentence démocratique comme une oraison funèbre du parti républicain et chaque applaudissement comme un tocsin annonçant non le danger prochain, mais la destruction finale.

Aujourd'hui, le parti républicain, qui n'aurait jamais eu d'existence sans l'appui des baïonnettes fédérales, est une chose du passé, une chose odieuse, un mythe sombre qui disparait au grand jour, un horrible cauchemar qui ne pèsera plus sur la poitrine de personne. C'est ce que se disaient sans doute les transfuges que nous avons remarqués et dont le plus grand souci n'est pas de savoir comment ils s'y prendront pour sortir de leur camp, mais de savoir comment ils s'y prendront pour entrer dans un autre et s'y faire bien voir.

Le grand meeting auquel ils assistaient portait jusqu'aux nues le nom pur de Hancock et jetait aux gémonies celui de Garfield, qui n'a pas même la puissance de ramener son propre parti, loin de l'électriser comme aurait pu le faire encore Grant ou Blaine, et il était clair pour tous que l'heure de la ruine de ce parti avait sonné. C'est là le caractère particulier du meeting d'hier soir sur la place Lafayette. Il faisait naître l'espoir chez les uns et causait le désespoir chez les autres qui pensaient, en outre, qu'en maints endroits des Etats-Unis, les mêmes choses se passaient au grand honneur des candidats démocrates et à la grande honte des candidats républicains.

Le meeting s'est terminé par des acclamations si franches, si puissantes et si générales qu'on ne peut s'empêcher de les regarder comme un pronostic certain de succès aux élections de novembre prochain. Cette conclusion a été le refrain de tous les orateurs qui ont parlé, hier soir, sur la place Lafayette, et ce sera aussi le nôtre. Winfield Scott Hancock sera certainement président des Etats-Unis.

Malles en grande quantité à l'Etoile Rouge

—On annonce pour bientôt un centenaire intéressant.

Dans deux mois, le 25 août, la Comédie-Française achèvera sa deux-centième année d'existence.

On sait que c'est en 1680 que, par la réunion des deux troupes: celle des comédiens de l'hôtel de Bourgogne, installés au théâtre du Marais, et la troupe de Molière qui, du Palais-Royal, s'était réfugiée rue Mazarine, fut fondée la Comédie-Française.

Ce bi-centenaire sera célébré d'une façon solennelle, et, à cette occasion, on reprendrait, une à une, toutes les comédies de Molière.

Achetez votre chaussure d'été à l'Etoile Rouge.

—Un sergent-vaguemestre se présente à la chambrée:

—Y a-t-il ici quelqu'un qui s'appelle Godebert Chipomiche?

—Moi, sergent! s'écrie un soldat.

—Ah! c'est toi qui s'appelle comme ça! Milles bombes! voilà huit jours que je passe à déchiffrer ton diable de nom sur cette satanée écriture. Rappelle-toi que si l'adresse de la prochaine lettre que tu recevras n'est pas plus lisible, je te flanque pour huit jours à la salle de police... toi et ton respectable famille!...

Grande Assemblée démocrate de ratification, sur la Place Lafayette.

L'enthousiasme des beaux jours du parti national et conservateur.

HANCOCK et ENGLISH, acclamés.

Les personnes qui se sont trouvées, hier soir, sur la Place Lafayette, à l'heure fixée pour le meeting démocrate, se chargeront de confirmer ce que les journaux de ce matin diront de la foule qui s'y est portée et de l'enthousiasme qui y a régné.

Les rapporteurs vieillis sous le harnais se sont revus aux beaux jours du parti national conservateur, et leurs souvenirs ne leur ont pas présenté beaucoup de manifestations politiques plus grandioses que l'assemblée à laquelle il leur était donné d'assister.

Les bravos des glorieuses campagnes du passé ne leur ont point semblé plus entraînants que les hourras frénétiques qui s'élevaient du sein de la vaste multitude toutes les fois qu'un orateur prononçait les noms de Hancock et d'English.

L'auditoire voyait, évidemment, dans ces deux noms une garantie de triomphe et de délivrance.

L'honorable J. B. Eustis, président du comité central exécutif de l'Etat, a appelé le meeting à l'ordre. Il a félicité la nombreuse assemblée qui était venue ratifier la nomination des candidats démocrates. De grands noms, chers aux Américains, ont été, dit-il, soumis à la Convention, des noms d'hommes qui avaient noblement défendu les droits de la Louisiane; les délégués leur ont préféré un soldat de l'armée fédérale, un brave qui n'a jamais flatté le peuple, et que le peuple a placé au premier rang—Winfield Scott Hancock.

M. Eustis a nommé le général Fred. N. Ogden, président du meeting. La présence du général sur l'estrade a été suivie d'applaudissements prolongés. Le général a remercié l'auditoire de ses marques de sympathie et l'a félicité de la manière dont s'ouvre la campagne électorale.

Les messieurs dont les noms suivent ont été choisis comme vice-présidents:

Chas Macready, Col Jos Collins, N B Buckner, S B Newman, W M Owen, T L Airey, Chas J Leeds, W T Blakemore, J L Harris, S L Boyd, Jno Chaffe, E J Gay, Col Louis Bush, Capt J J Gidiere, Col C H Allen, Gov John McEnery, M Schwartz, Capt I L Lyons, Capt John B Woods, Adam Thomson, Jose Domingo, S H Kennedy, Jos McElroy, James Jackson, Geo E Preston, H B Stevens, Wm E Lyman, John T Hardie, A J Gomila, J B Levert, Chas T Howard, Jules Aldigé, Dr J D Bruns, P Maspero, H J Rivet, Paul Fourchy, Nicholas Burke, E J Hart, W H Merkel, G W Nott, Carl Kohn, Joseph Bowling, Dr D Warren Brickell, Hugh W Montgomery, Col Adolph Meyer, Walter Pugh, E P Cottraux, G Townsend, Col Robt Rivers, Jas Hagan, Allain Eustis, John E Conway, J R Aloée Gauthreaux, Col Dan Wilson, Capt John Fitzpatrick, Geo Pandely, Hon P Mealle, Henry Abraham, Lionel C. Levy, Capt Jas T O'Fry, Alex Brewster, Col F G Zacharie, Hon Wash Marks, Henry C Miller, J W Burbridge, Henry Ginder, S G Kreeger, Jos A Walker, Col R C Wood, Major H J Hearsey, Geo Nicholson, T C W Ellis, I N Stoutemeyer, Aldon McLellan, Capt Joseph Aiken, Robt Moore, Capt Fred A Blanks, Jesse K Bell, Capt John H Hanna, E L Bower, W B Lancaster, Jules Lavergne, Harry McCall, John Andrews, Paul Capdevielle, W A Freret, D Fatjo, W P Scott, Chas Lafitte, Duncan F Kenner, Geo H Frost, Randell Hunt, Juge H B Spencer, Juge Ed White, Richard Milliken, Léon Godchaux, Louis Mayer, H N Ogden, B R Forman, E T Manning, Walker Fears, I B Glenny, Hon Frank McGloin, Louis St. Martin, J H Behan, John S Tully, Hon J C Egan, Page Baker, T C Hernden, Peter Labouisse, A Voorhies, Dr J B Wilkinson, H B Kratschnitt, A A Yates, G L Hall,

U Marinoni, W H Vanbenthuysen, E A Palfrey, Wm Agar, F Booth, Jno B Lallande, Gen G T Beauregard, W H Chaffe, Henry Haller, Lieut C H C Brown, Jacob Bora, Geo Horter, Wm Hart, Jos P Richardson, A M Bickham, Perry Nugent, A A Le'ong, E J Hamilton, Lafayette Folger, Col Sam'l Boyd, Jules C Denis, Jos Astredo, Jules Tuyes, Geo Swarbrick, August Hoffman, Dr T G Richardson, Henry C Brown, Gen W J Behan, Edward Toby, H V Ogden, Thos smith, I N Marks, Gen John J Glynn, John Henderson, M Musson, Chas Rhodes, H Gardes, Chas A Whitney, Jno A Morris, John B Lafitte, J W Gurley, Jr, Hon E R Chevally, Loyd R Coleman, Jas I Day, Jos Bayle, M F Bigney, Hon Alfred Isaacson, Col Geo W McCranie, Jas D Houston, Fred Wintz, Col Jas Lingan, Thos Simms, Wm B Schmidt, John Burnside, T D Miller, Col W T Vaudry, John Finney, Ferdinand Marks, John Geddes, B C Elliott, J Ad Rozier, S L Boyd, A Carrière, Thos Gilmore, Capt Dick Sinnott, John Irwin, A B May, D H Byrne, B F Eshleman, Sigmund Katz, Col Thos Handy, Félix Limet, Wm Mehle, E T Leche, Geo F T Nicholls, J S West, Jr., Mat Lagan, Wm Fagan, Charles Heck, V H Bernard, Col A W Bosworth, Hon W H Rogers, B Morgan Harrod, Carleton Hunt, F L Richardson, Juge R H Marr, Edward Conery, P E Théard, Hon A L Tissot, Gen J L Brent, Alf Ingraham, Septime Fortier, Pierre Lanaux, J P Sarrazin, H P Kernochan, John T Moore, S Hernsheim, F R Southmayd, Horace Carpenter, H D Ogden, Col J B Walton, W H Letchford, J G Devereux, J D Landry, P E Mortimer, A Brady, Hon W A Strong, J Hassinger, Leeds Greenleaf, Jas S Attkens, Jas DeBuys, Col E Berland, Jr, John Phelps, Geo Purvis, Wm Hartwell,

et Messieurs:

Capt Frank McElroy, P Waterman, Jos Garidel, Walter P Scott, W J McNamara, Chas H Ledig, comme secrétaires.

L'honorable B. F. Jonas, sénateur de la Louisiane au Congrès, a ensuite pris la parole. Il a exprimé la conviction que ceux qui étaient venus ratifier les nominations, iront en aussi grand nombre aux polls pour soutenir les candidats. Ceux qui ont eu le bonheur d'être à la Convention au moment de la désignation de Hancock pourraient seuls décrire la joie et l'enthousiasme des délégués et des assistants; "quant à moi, s'est écrié l'orateur, j'en garderai à jamais le souvenir. La Louisiane a été, de tous les Etats de l'Union, le premier et le seul qui ait choisi Hancock; ses représentants se sont rendus à la Convention de Cincinnati, comme aux Conventions antérieures, avec le nom de Hancock sur leur bannière, et ce n'est qu'en 1880 qu'ils ont réussi à le faire adopter.

M. Jonas n'a pas rencontré de républicain qui n'ait admis la popularité et la force de Hancock devant la nation.

Après avoir rappelé le gouvernement militaire de Hancock en Louisiane, notre sénateur a parlé de ses chances de succès. Il est convaincu que l'Etat de New-York lui donnera une majorité de cinquante mille voix, car Kelly et Tilden se sont engagés à les lui donner. L'Indiana—l'Etat d'English—promet à son fils une immense majorité.

Il a fallu à la Louisiane douze ans pour faire adopter la candidature de Hancock. Gloire lui soit rendue! Elle avait pris une grande responsabilité, mais elle pouvait la faire. Le candidat démocrate l'emportera par trente mille voix de majorité.

L'honorable E. John Ellis a dit que quand Hancock est parti pour West Point, son père lui a mis entre les mains la constitution des Etats-Unis, la déclaration de l'indépendance américaine et un exemplaire de Blackstone, en lui recommandant de ne pas oublier que les autorités militaires doivent toujours céder le pas aux autorités civiles, sinon le républicanisme ne pourra pas se maintenir, car la domination militaire est invariablement l'avant-coureur des institutions anti-républicaines. Le général Hancock est resté fidèle aux principes que son père—juge éminent de l'époque—lui avait inculqués. Après la nomination, lorsque M. Ellis s'est rendu au quartier-général de l'élu de la convention, il a trouvé le général lisant Blackstone. "Je l'ai toujours étudié, a-t-il dit, depuis que mon père me l'a donné, et au moment où vous êtes entré, j'en lisais un passage." Hancock, a ajouté M. Ellis, est un soldat et un homme d'Etat.

Le président ayant présenté l'honorable Alfred Roman, celui-ci dit que depuis l'œuvre de la convention de Cincinnati, le voile funéraire qui semblait entourer les Etats-Unis s'est tout à coup dissipé comme les ombres de la nuit qui s'effacent devant les premiers rayons du jour naissant. Nous respirons plus librement, nous sentons que nous sommes libres encore une fois, et que la République des républiques de nos pères, presque anéantie par les agents indignes appelés au pouvoir par un parti, dont le mobile a toujours été la haine et dont les tendances ont toujours été anti-républicaines, va sortir purifiée des épreuves auxquelles elle a été soumise, et plus resplendissante que jamais.

Il y a deux mois à peine, l'avenir paraissait sombre et menaçant. On eut dit que le peuple américain, lassé de la liberté, courbait d'avance le front devant le maître qu'il voulait se donner.

Le général Grant, après son voyage quasi royal à travers l'Europe et l'Asie, fêté et reçu comme un égal par les souverains du monde, continuait sa marche triomphale aux Etats-Unis. Le Sud même courtisait et adulait celui qu'on était en droit de considérer comme un futur dictateur. La Nouvelle-Orléans même, avouons-le avec regret, a suivi l'exemple général. Grant, étourdi, enivré, croyait n'avoir qu'à étendre la main pour toucher au sceptre du troisième terme.

La convention de Chicago s'est assemblée: et où est maintenant le général Grant?

(Une voix.) "Descendu aux régions infernales."

Son propre parti a reculé devant la responsabilité du troisième terme et de l'empire, non par patriotisme, mais par prudence; et Garfield, un candidat auquel personne n'avait songé, a été substitué au prétendant impérial.

Ce simple fait est un symptôme de la faiblesse du parti républicain, et annonce sa dissolution. Il prouve au moins, constatons-le avec joie, qu'il y a encore de la vie chez le peuple américain.

Passant aux candidatures de la convention de Cincinnati, l'Orateur a dit que le nom du général Hancock a été reçu avec enthousiasme au Sud comme au Nord, et comme dans l'Ouest.—Pourquoi?

Est-ce parceque Hancock a été un général heureux, et qu'il a arrêté sur le plateau de Gettysburg les troupes confédérées qui marchaient à la victoire? Non, ce n'est pas pour cette raison, Dieu merci, que le Sud aime et soutient Hancock. Que le Nord lui en fasse un titre de gloire, il le mérite à tous égards. Mais nous, les vaincus, nous les ex-confédérés, si nous sommes les partisans de Hancock, si nous soutenons avec enthousiasme sa candidature, c'est parceque, envoyé au commandement du département de la Louisiane et du Texas, investi d'un pouvoir suprême, il a remis au fourreau l'épée du soldat et a reconnu que l'autorité civile devait toujours primer l'autorité militaire en temps de paix.

C'est là une garantie que quand il sera Président de cette vaste confédération d'Etats libres et indépendants, il n'abusera pas du pouvoir pour empiéter sur nos libertés.

Quand il sera Président nous avons aussi la certitude qu'il saura chasser tous les vendeurs du temple, qui souillent de leur présence les différents départements de l'administration.

Il comprend aussi parfaitement l'essence de nos institutions, et nous donnera un gouvernement dont nous aurons le droit d'être fiers, qui nous rappellera ce qu'il était sous Washington et Jefferson, la république modèle du monde.

Après des discours remarquables de MM. E. A. Burke, T. S. Wilkinson, de la paroisse Plaquemine, et R. H. Marr—discours dont il nous est impossible de donner même un aperçu à cause de l'heure avancée à laquelle nous écrivons ce rapport—le meeting s'est ajourné au milieu de formidables hourrahs pour Hancock et English.

Ne chaussez vos enfants qu'à l'Etoile Rouge.

Maire et curé.—On a raconté, ces jours derniers, les incidents qui se sont produits à Chigné (Maine-et-Loire), deux dimanches consécutifs, à l'occasion des processions.

A la suite de ces incidents et des procès-verbaux qui en avaient été la conséquence, M. le curé de Chigné était cité, vendredi dernier, devant le juge de paix de Noyant, sous l'inculpation d'avoir lacéré l'affiche portant arrêté du maire interdisant les processions. Le prévenu ne s'est pas présenté et doit avoir été assigné par ministère d'huissier pour le vendredi 18 juin.

M. le curé de Chigné n'était pas dans l'exercice de ses fonctions quand il a lacéré l'affiche. Il s'en suit que le juge de paix est compétent pour la poursuite et pourra le condamner, s'il y a lieu. (Arrêt de cassation, chambre criminelle.—25 mars 1880).

Trois autres procès-verbaux, qui devront suivre leur cours, ont été pressés encore contre le curé de Chigné: deux pour infraction à l'arrêté municipal interdisant les processions et un pour avoir participé, le vendredi 4 juin, à une exhumation sans permis.

Pour ces trois contraventions, il conviendra, avant d'exercer toute poursuite, de demander au conseil d'Etat une déclaration d'abus.

M. Bineteau, maire de Chigné, qui avait eu tous ces démêlés avec le curé et qui est poursuivant, vient, de son côté, de recevoir, à la requête de M. l'abbé Jean-Baptiste Humeau, curé de la paroisse de Chigné, assignation à comparaître, le lundi 21 courant, à l'audience et devant le tribunal de police correctionnelle.

L'assignation dit dans ses attendus:

"Que le dimanche 31 mai, au moment où M. le curé de Chigné, portant le Saint-Sacrement, allait sortir processionnellement de l'église de Chigné, mais était encore dans l'église, le sieur Bineteau s'est avancé sur le seuil, le chapeau sur la tête, devant le dais, et là, un pied dans l'église, a levé le genou en avant et pratiqué ainsi une poussée tendant à arrêter la marche des porteurs; que M. le curé, en présence de cet acte et de l'attitude du sieur Bineteau, a cru prudent de faire rentrer la procession;

"Que cette voie de fait dont M. le curé est fondé à demander la réparation au sieur Bineteau constitue le délit de trouble à l'exercice d'un culte, prévu et réprimé par l'art. 261 du Code pénal;

"Que, par l'acte susvisé, le sieur Bineteau s'est également rendu coupable du délit d'outrages par gestes fait à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions, ou à un objet du culte dans les lieux destinés ou servant actuellement à son exercice, délit prévu par l'article 261 du Code pénal et l'article 6 de la loi du 25 mars 1822."

L'assignation conclut "à s'entendre condamner à 1,000 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans deux journaux du département et à l'affichage à la porte de l'église."

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des diverses péripéties de cette lutte.

Black Creeks pour garçons, à l'Etoile Rouge.

—Lord Cleft, dont les journaux de Londres ont annoncé la mort, portait la fierté nationale plus haut qu'on ne saurait le croire.

Il y a quelques années, il vint à Paris, appelé par M. Thiers, désireux de discuter avec lui quelques questions économiques. La discussion dura trois jours. Les contradicteurs ne purent s'entendre. Lord Cleft donna tous les torts à M. Thiers, dont il se sépara en lui disant d'un air superbe:

—Vous aurez beau faire, vous autres Français, vous serez toujours des continentaux.

L'économie est une vertu, à l'Etoile Rouge la pratique en est facile.

—M. le duc d'Orléans, pour s'excuser de ne pas tenir ses promesses, disait: "Ces gens-là prennent des paroles d'honnêteté pour des paroles d'honneur.

—On prétend que le pape Benoist XIII disait: "Je crois que mes prédécesseurs étaient infaillibles, mais, pour moi, j'avoue que je ne le suis pas."

—Mme de Longueville disait à M. de L. R...: "Je viens de la confesse, j'y ai été trois quarts d'heure, et j'ai eu le plaisir de ne parler que de vous."

Grand assortiment de pantoufles en tous genres, pour dames et enfants, à l'Etoile Rouge.

482479

GAZETTE DE LA CHAMBRE.

L'interpellation Cassagnac.

(Suite).

L'orateur aborde ensuite la deuxième partie de son discours. Elle est toute relative à M. Joubert, préfet du Gers.

On a souvent parlé des préfets du 16 mai et de l'Empire; mais je crois qu'en fait d'originalité, on n'a pas vu de collection plus curieuse que celle des préfets de la République. Il y a de tout: d'anciens impérialistes, d'anciens orléanistes; il y a surtout un ancien avoué qui est préfet du Gers. Ce préfet a débuté en suspendant le maire de Lambès, uniquement parce que sa femme avait sollicité des signatures pour une pétition hostile à des lois présentées à la Chambre. Mais, en matière de fantaisie, il est allé plus loin.

Un candidat qui se présentait aux examens d'entrée dans l'administration des contributions indirectes, se vit refuser la légalisation de ses pièces. J'écrivis au préfet une lettre officielle pour lui demander si le fait était vrai. Le préfet me répondit: "Je vous écris confidentiellement......" [Rires à droite]. Comme je n'admets rien de confidentiel avec les préfets de la République; je lis sa lettre. Il me dit: "Le fait est vrai: mais qu'auriez-vous fait vous-même sous l'Empire? Auriez-vous laissé un jeune homme concourir pour entrer dans des fonctions publiques dont votre devoir aurait été de le faire sortir s'il en avait été pourvu?" (Exclamations à droite.)

Voix à gauche. Lisez toute la lettre.

Il y a aussi les visites officielles des ministres. M. Tirard a fait une tournée dans le Gers. Le ministre de l'agriculture s'est même fait remarquer par quelques *pataquès* bien sentis:

La visite du ministre commence. Ici, se passe un petit incident que je désire vous faire connaître.

Du temps de Louis-Philippe, on racontait qu'un inspecteur général de l'agriculture, visitant avec un gros propriétaire un établissement agricole, aperçoit des seigles très élevés et des blés qui l'étaient moins. "C'est curieux, dit-il, voilà deux espèces de blé. Comment se fait-il que l'un soit si avancé et l'autre si en retard?" [Rires.]

Et le grand propriétaire répond: C'est que l'un a un an, et l'autre deux ans."

Eh bien! il est arrivé à M. Tirard un accident du même genre. Parcourant les vitrines, M. le ministre aperçoit quelque chose qu'il ne connait pas. On lui dit: "C'est du maïs."

"Et à quoi cela sert-il?" demande le ministre (Rires à droite.) On lui explique. Cet incident prouve une chose: l'inconvénient qu'il y a à déléguer pour un concours agricole un bijoutier, même de talent.

On rit. M. Tirard, assis au premier rang, devient blême. Cet excellent homme n'aime pas qu'on le plaisante.

M. de Cassagnac termine bientôt son discours et retourne à sa place au milieu des applaudissements répétés de toute la droite. M. Constans monte à la tribune et prononce son troisième discours. C'est du sous-Lepère. Le ministre de l'intérieur, pataugeant dans des phrases incompréhensibles, ne nie pas que les maires du Gers n'aient fait du zèle intempestivement; mais, dit-il, s'ils se sont mêlés aux luttes électorales, les maires bonapartistes leur ont donné l'exemple.

J'ai demandé exactement le détail des maires qui ont pris cette part ardente à la lutte: or j'en trouve des deux côtés, et M. de Cassagnac aurait pu opposer aux maires qu'il a cités, ceux de son propre parti.

M. Paul de Cassagnac. Les noms!

M. le ministre. Je vais les donner. J'ai constaté—excusez-moi de m'identifier avec les actes de mon prédécesseur,—c'est à son administration que se rapportent tous ces faits, mais je déclare que j'en accepte la responsabilité. (Très bien! très bien! à gauche.)

...Nous avons donc constaté que, pendant qu'à Massoube se tenait cette réunion dans la salle de bal, il y avait, dans une autre réunion privée, le maire de Sergnajos...

M. de Cassagnac—C'est une erreur!

M. le ministre—M. de Richard.

M. de Cassagnac—Je le nie. Je crois en avoir le droit.

M. le ministre—Le 9 de même mois, dans la commune de Cheylan, une réunion était tenue dans un local appartenant au maire; les invitations étaient faites par le maire, le maire recevait les cartes et faisait entrer le public. (Rires à gauche.—Applaudissements.)

M. Paul de Cassagnac—C'est une erreur!

M. le ministre—Je pourrais multiplier les citations si M. de Cassagnac le désire.

M. Paul de Cassagnac—Certainement!

M. le ministre—Je vous citerai encore la présence à Michel du maire de Sanvias.

M. Paul de Cassagnac—C'est une erreur! Tous ces faits sont inexacts, tous!

M. le ministre—Mon prédécesseur a pensé qu'il n'y avait pas à sévir contre les uns, sans sévir en même temps contre les autres. Il a pensé qu'il valait mieux ne frapper personne, puisque les mêmes faits s'étaient produits de part et d'autre avec un caractère égal de violence.

M. Paul de Cassagnac, *secouant la tête avec énergie.*—Non! non!

Après le discours de M. Constans, que la gauche écoute avec stupeur et qu'elle applaudit à peine, M. de Cassagnac reprend la tribune et démontre facilement que le ministre n'a rien répondu du tout et que les faits restent intacts. C'est ici que se place l'incident dont nous avons parlé; M. de Cassagnac se plaint vivement du silence de M. Constans à l'égard de la candidature officielle.

Je regrette de n'avoir pu obtenir cette déclaration précise que, pendant les élections prochaines vous appliquerez les principes que vous affirmiez quand ils vous étaient utiles, que vous laissez dans le vague, quand ils vous gênent. (Applaudissements à droite.)

Au lieu de donner à tous la justice et de se conduire comme le Gouvernement de la nation, la République est, parmi nous, à l'état de campement comme une faction victorieuse pendant un moment (Applaudissements à droite.—Exclamations à gauche.)

Voix diverses. C'est abominable!

Un grand mouvement se produit sur les bancs de la gauche. Des vociférations éclatent. M. Bonnet-Duverdier s'agite avec fureur, M. Gambetta s'est levé, très rouge, et remuant sa règle comme le glaive de Raphaël.

M. le Président—Il y a dans votre langage, tantôt comme hier, contre un de vos collègues, tantôt comme aujourd'hui, contre la forme du Gouvernement, des mots qui constituent de véritables délits de parole.

Un membre à droite—Ah! ah!

M. le Président, exaspéré, d'une voix ralante et tapant avec sa règle—Comment! Ah! ah! Est-ce que vous pensez que je supporterai que l'on appelle la République une faction qui campe dans le pays? (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. le duc de Feltre—Si l'on avait traité notre parti de faction, vous l'auriez supporté.

M. le Président, la voix *triste* et *le cheveu hérissé.*—Je vous rappelle à l'ordre.

M. le duc de Feltre—Très bien!

M. le Président—Puisque c'est très bien, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Je ne laisserai pas passer des paroles comme celles qui viennent d'être prononcées contre le Gouvernement que la France s'est donné. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. le duc de Feltre—Alors, pourquoi escamoter le pouvoir.

A ce mot une nouvelle tempête éclate à gauche. M. Gambetta, toujours debout, et toujours armé de sa règle qu'il brandit d'un air menaçant, lance un regard furieux vers la droite.

M. le président—M. le duc de Feltre, quand nous aurons appliqué le règlement sur le délit qui vient d'être commis, nous l'appliquerons de nouveau au nouveau délit que vous venez de commettre. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Par les paroles qu'il a prononcées, M. Paul de Cassagnac a encouru l'application du paragraphe 5 de l'article 124 du règlement.

M. le comte de Maillé—C'est odieux!

M. le président, se penchant en avant et désignant un banc à droite avec sa petoche—Que celui qui a dit "c'est odieux" veuille bien se nommer et dire pourquoi c'est odieux.

M. le comte de Maillé, se levant à demi et d'une voix forte—C'est moi. Je vais vous le dire......(Applaudissements à droite.—Bruit prolongé.—Un grand nombre de membres de la droite se lèvent et prononcent des paroles qui se perdent dans le bruit.)

L'agitation est à son comble. La gauche est levée, la droite applaudit M. de Maillé qui veut s'expliquer, mais M. Gambetta l'en empêche. Alors de tous les bancs de la droite s'élèvent les mêmes cris: "Tous, tous, frappez-nous tous."

M. le président—Comme il n'y a pas de répression collective, j'appliquerai le règlement individuellement; nous procéderons par ordre. Oh! vous pouvez croire que nous ferons respecter notre Gouvernement, messieurs. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. le Provost de Launay.—Vous serez moins indulgent que l'Empire ne l'a été à votre égard.

M. le président.—Je vous rappelle à l'ordre.

Je donne la parole à M. Paul de Cassagnac pour s'expliquer sur l'application du paragraphe 5 de l'article 124.

Voix à droite.—Vous ne l'avez pas lu.

M. Paul de Cassagnac.—Oh! je le connais, il m'a déjà été appliqué!

M. le président.—Le paragraphe 5 de l'article 124 prononce la censure avec exclusion temporaire, contre tout député qui s'est rendu coupable d'outrages envers le Gouvernement. (Bruit prolongé à droite).

M. Paul de Cassagnac.—Depuis que j'ai l'honneur d'être dans cette Chambre et de siéger sur les bancs de la droite, il m'est arrivé, vous le savez, de parcourir successivement et par voie hiérarchique, tous les degrés du règlement; j'ai été exclu, censuré, rappelé à l'ordre...

Un membre à droite.—Et invalidé.

M. Paul de Cassagnac.—Et invalidé, il faut ajouter cela.

M. le président.—L'invalidation ne fait pas partie des peines disciplinaires de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac, avec une certaine ironie.—Eh bien, je crois que, dans ces différentes circonstances, j'ai assez bravé le pouvoir disciplinaire dont on parle, pour avoir aujourd'hui le droit et le devoir—surtout après la bienveillance que la Chambre m'a témoignée—de m'incliner devant le règlement.

Je le fais, et je crois qu'il m'est arrivé de donner assez de preuves de mon courage pour ne pas craindre de paraître diminué en m'inclinant devant la discipline. (Approbation.)

Je reconnais que ma parole a été plus loin que ma pensée.

Quoi qu'en pensent mes adversaires et mes amis, je proclame que, si j'avais maintenu la parole qui m'est échappée, M. le président aurait bien fait d'user de son pouvoir disciplinaire (Très bien! très bien! à droite)

M. le président, prenant un air paternel et indulgent, tout en restant majestueux. M. Granier de Cassagnac demande à la Chambre que les paroles qu'il a prononcées soient considérées comme non avenues, parce qu'il les a prononcées sans les avoir pesées, qu'il les retire et qu'il les regrette. Cette déclaration l'honore et je n'insiste pas pour l'application de la peine. (Très bien! très bien!)

Mais, je rappelle pour l'exemple, à M. de Cassagnac et à ses amis qu'il n'est pas possible cependant d'introduire dans nos débats parlementaires soit contre le gouvernement, soit contre les membres de cette Chambre, des insinuations violentes qui commandent l'intervention de mesures disciplinaires, pour en arriver, après avoir lancé le mot, à le retirer impunément. (Très bien très bien!)

Pour aujourd'hui, je reconnais que les explications doivent être accueillies, et je déclare l'incident clos. (Très bien! très bien!).

L'incident est clos. M. Paul de Cassagnac termine paisiblement son discours et dépose l'ordre du jour suivant:

"La Chambre des députés, renouvelant les blâmes énergiques et répétés qu'elle a émis contre l'Empire, contre le 16 Mai, et contre tous les gouvernements qui ont pratiqué la candidature officielle, invite M. le ministre de l'intérieur à s'assurer que les fonctionnaires de la République française ne s'exposent pas à violer la neutralité en matière d'élections." (Rires à gauche).

La majorité réclame l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté.

Le duc de Feltre a ensuite la parole pour s'expliquer sur son rappel à l'ordre. Il demande à M. Gambetta quel est son crime. M. Gambetta lui répond qu'il a outragé la Chambre.

M. le président—Vous avez dit qu'on avait escamoté le pouvoir.

M. le duc de Feltre—Non! (Bruit à gauche).

M. le Président—Je vous ferai remarquer que j'ai entendu ces paroles. Si vous avez quelques explications à donner, je suis prêt et la Chambre est prête à les écouter.

M. le duc de Feltre.—Ce que j'ai dit, c'est que vous vouliez escamoter le pouvoir. [Rires à gauche.] Quand un homme a manqué à toutes ses promesses, il a un but, et votre but, apparemment, doit être d'escamoter la République. [Rires.]

M. le Président.—Je croyais que M. le duc de Feltre avait proféré un outrage contre le gouvernement de la République. Il paraît qu'il s'est adressé qu'à ma personne. Ce n'est rien. [Applaudissements répétés.]

Quand à M. de Maillé, qui a également la parole pour s'expliquer, M. Gambetta est plus sévère. Le mot "odieux" lui a été au cœur et il tient à s'en venger.

A la fin de la séance, M. Lenglé, qui devait interpeller le gouvernement sur l'amnistie, a demandé la remise à huitaine, "en raison, a-t-il ajouté, de certains événements qui se sont passés depuis un mois."

Le confortable et l'élégance sont réunis dans les chaussures de l'Etoile Rouge.

La commission supérieure du Transsaharien s'est réunie hier matin au ministère des travaux publics pour la première fois cette année, afin d'entendre les explorateurs qui sont de retour des missions qui leur avaient été confiées.

M. Varroy, qui présidait, a ouvert la séance en rappelant les résolutions prises l'année dernière par la commission. Les ingénieurs des ponts et chaussées d'Algérie avaient été chargés de pousser jusqu'aux limites du Tell les études des lignes qui pourraient servir de tête à celle du Transsaharien. Quatre expéditions avaient été organisées dans le Sahara, sous la direction de MM. Gouyane, Choisy, Floters et Soleillet. Ces trois dernières étaient présentes et ont été entendus l'un après l'autre.

M. Varroy a constaté que les crédits ouverts par la Chambre ont été dépassés de 20,000 francs. Il se propose de leur demander un nouveau crédit de 600,000 francs. Sur l'observation que MM. Soleillet et Flatters avaient besoin de repartir promptement pour profiter de la saison favorable le ministre a prié la commission de presser ses travaux afin de la mettre en état de faire ses propositions au Parlement aussitôt que possible. Il a été décidé que les sous-commissions prépareraient ces propositions avant mercredi prochain, jour où la commission se réunira de nouveau pour les approuver.

MM. Choisy et Soleillet ont insisté pour que la construction du chemin de fer soit précédée par celle du télégraphe qui nous mettrait en communication avec les populations indigènes et les habituerait à notre civilisation. Cette idée a été vivement appuyée par M. de Lesseps.

Timoléon vient d'être père et sa joie ne connait pas de bornes.

Une heure à peine après que l'heureux événement s'est accompli, le concierge frappe à la porte de l'appartement.

—Monsieur, dit-il, c'est une lettre que le facteur vient d'apporter...

—Pour qui?

—Mais.... pour vous.... pour M. Timoléon.

—Lequel? le père ou le fils?

Ce qui n'arrive jamais c'est de payer trop pour sa chaussure—quand on achète à l'Etoile Rouge.

A Louer.

La BELLE BATISSE, rue Royale No 13 et 15, actuellement occupée par le Restaurant Cosmopolitain, possession 1er octobre 1880. S'adresser chez J. B. SOLARI & SONS, Coin Royale et Douane.
1er juil—1mois—PP

Dr. HENRI SAUVE,
Autrefois de la Nlle-Orleans,
Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.
30 juin—3 mois

Décédé à Paris, le 29 juin 1880, D. F. EDMOND BURTHE, à l'âge de 33 ans.

Décédée, hier soir, à sept heures, à l'âge de 77 ans, Mme veuve JOHN COGAN, née dans le comté de Meade, Irlande. Les amis et connaissances de la famille et ceux de ses deux gendres, Prosper Fandeuas et Alex Rémes, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu, AUJOURD'HUI, à cinq heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Nouveau Mexique, au-dessus des Abattoirs.

Décédé, hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 5 ans et 9 mois, PAUL LARRIEU, fils de Edouard Larrieu et d'Alexandrine Libera. Les amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société des Fils de la Louisiane et de l'Union Française, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu cet après-midi, à 5 heures. Le convoi partira de la résidence de ses parents, rue St Philippe, coin Bourgogne.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros de esta sociedad se reunirán en Asamblea General Ordinaria, el LUNES 5 del corriente a las 6 1/2 de la tarde, en el local de costumbre, para examinar los trabajos de los tres meses anteriores y proceder a la eleccion de Presidente.
Deseando la mayor asistencia y puntualidad
Por orden del Sr 1er vice-Presidente,
A. ALVAREZ GALAN, Secretario.
1 juil—3t.

Francs-Tireurs d'Orléans, 1ere compagnie.—Les officiers et membres de cette compagnie sont notifiés qu'une assemblée générale aura lieu à la salle Poydras, MERCREDI 7 juillet à 7 heures du soir, pour élections générales.
Les membres honoraires sont respectueusement invités à y assister.
Par ordre, ARMAND SELLE, Capitaine.
G. Perez, Sergent major. 2 juil—5t.

Demande.

On désire une BONNE, une française, bien recommandée. S'adresser encoignure Chanut et Troisième, côté sud-est.
2 juillet—3 fois

Cimetière St. Louis No 2.
AVIS AU PUBLIC.

En vertu d'un ordre du Bureau de Santé, en date du 28 courant, adressé au soussigné, il ne sera plus permis d'inhumer dans les voûtes faisant face à la rue de la Douane, à moins qu'au préalable les dites voûtes n'aient été cimentées et réparées à la satisfaction de l'inspecteur nommé par le dit Bureau.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1880.
OCTAVE BLACHE, Gardien.
30 juin—3t

AVIS.

MM. WALTER R. STAUFFER et CHARLES F. W. DAKKERS ont été en jour hui admis comme associés dans notre maison
STAUFFER, MACREADY & CO.
Nouvelle-Orléans 1er juillet 1880.
1 juillet—15t

Huile d'Olive.
(GARANTIE PURE.)

100 caisses de 12 Blles Huile d'Olive, J. L. Duret & Co.
10 caisses de 12 Blls Magnums d'Huile d'Olive, J. L. Duret & Co. Cette huile est reconnue par les connaisseurs comme étant pure et de première qualité.

Champagne Rœderer.

50 caisses de 12 Blles Champagne, L. Rœderer.
50 " 24/2 " "
25 paniers de 25 " "
25 " 50/2 " "
100 caisses Vermouth M. Bois & Co.
100 " 50 Blles Eau de Vichy.
500 " Macaroni et Vermicelle d'Italie.
100 " Pâte Jaune assortie d'Italie.
15 barillets de 5 gallons Olives Verdalles.
10 " de 10 " "
50 caisses Asperges nouvelles
10 " Fromage Ananas nouveau.
20 " Confitures Shakers
500 doux Gelée et Pâte de Gouyave en boîtes de toutes grandeurs.
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & SONS, Coin Royale et Douane.
1er juil—2t

Quelques jours de délai de plus pour payer les taxes.

Département des Finances, Hôtel de Ville
Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1880.

Comme il a été impossible de répondre à tous les contribuables qui se sont présentés à cause de l'immense foule des contribuables à collecter les taxes de ville de 1880 sans intérêt ou aucune pénalité jusqu'à nouvel ordre. Il est à espérer que tous profiteront de ce délai pour payer dans la première semaine de juillet. Sous aucune circonstance, il ne sera étendu au delà du 15 juillet.
ALF. H. ISAACSON, Administrateur des finances.
1 juillet—

Avis.

Assessements de l'Etat et de la Ville.
AUX PROPRIETAIRES ET AUX CONTRIBUABLES.

Le soussigné, ex membre du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, s'occupera
1° De la préparation des listes d'assessements qui se délivrent actuellement aux contribuables.
2° D'examiner les actes de l'assesseur du District et ceux du Bureau des assesseurs, sur les dites listes.
3° Des appels à faire au dit bureau ainsi que de la conduite de l'arbitrage s'il y a lieu.
4° Du paiement des taxes arriérées dues à l'Etat et à la ville, et des taxes et licenses de l'année courante.
Les personnes qui voudront bien me confier la conduite de leurs assessements jouiront des renseignements que j'ai acquis comme assesseur, ainsi que de ma connaissance du dernier assessement fait.
Toute affaire remise entre mes mains sera réglée dans le plus bref délai, avec la plus grande exactitude et aux taux les plus modérés.
T. BAILLY BLANCHARD, No 9 rue Carondelet.
1er juil—7t

AVIS.

La maison de SEARS & KINSELLA est par le présent dissoute d'un commun accord. Les deux associés signeront en liquidation.
GEO. E. SEARS, JOHN KINSELLA.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1880.

Les soussignés ont ce jour formé une association sous la raison sociale de KINSELLA & QUÉRÉ, comme successeurs de l'ancienne maison de Sears & Kinsella, dans le but de faire des affaires en cette ville comme peseurs publics. Bureaux No 88 rue Poydras.
JOHN KINSELLA. ARMAND F. QUÉRÉ.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1880.
1er juillet—3t

Pelletiérine Tanret
POUR
L'expulsion du Tœnia
OU
VER SOLITAIRE;

La PELLETIÉRINE est le seul médicament infaillible contre le Ver Solitaire. Il est facile à prendre et c'est le seul pour lequel on n'ait jamais eu à constater un insuccès.
ST-CYR FOURCADE, pharmacien, 215 Canal coin Remparts.
30 juin—10t DMeV

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

Grande Réduction de Prix.

LE MUSÉE DES FAMILLES, volumes 20e à 45e. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.
LE MAGASIN PITTORESQUE, années 1870 à 1877. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.
HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire, 5 volumes, reliure marocain. Chaque volume se vend séparément, $4.00.
DRIOUX, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. Un splendide volume de 1000 pages magnifiquement illustré, belle reliure, $10.00 réduit à $7.00.
Histoire populaire Contemporaine de France, 4 volumes, belle reliure, $12.00 réduit à $8.
GUIZOT—Histoire DE FRANCE racontée à mes petits enfants, 5 volumes, splendide reliure, gravures par A. de Neuville. $50.00 réduit à $40.
L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés, (Guerre Franco-Allemande et Commune de Paris) $12.00 réduit à $6.
NOTA—Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.

Nous offrons également un immense STOCK de PAPIERS PEINTS aux prix les plus réduits.

Cabinet de lecture composé de 3500 volumes. Abonnement payable d'avance. 75 cts par mois.

Notre maison se charge de reliures de toutes sortes, [genre français une spécialité], à des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

VACHERIE.
Vente pour cause de départ.

A VENDRE à l'amiable la vacherie bien connue de Mme S. Flad, située coin London et Force, (Troisième District,) consistant en 20 jolies vaches laitières fraîches en lait, 2 bons chevaux, 2 charrettes à lait et harnais, et tous les ustensiles de la vacherie. 26 gallons de lait sont servis tous les jours aux clients.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux, au propriétaire Mme S. FLAD. [30 juin—6t.

Première Grande Excursion
LE QUATRE DE JUILLET,
A la Nouvelle-Ibérie, Louisiane,
DE RETOUR LE MEME JOUR.

Sur le Morgan's Louisiana & Texas Railroad
Sous les auspices de la
Louisiana Division, Army of Northern Virginia,
Au profit du fonds pour le tombeau.
Des chars seront réservés pour les dames et leurs cavaliers.
Le bateau-passeur (ferry) laisse le pied de la rue Ste-Anne à 7 heures du matin.
Prix du billet, aller et retour,......$2.
1er juil—3t

Bureau de la Compagnie de l'éclairage au gaz.—Nlle-Orléans, 1er juillet 1880—Un dividende de $2 50 par action sera payé aux actionnaires le JEUDI, 15 juillet, sur les profits des six mois passés. Tous les transferts d'actions faits entre le 8 juillet et le 15 doivent être ex-dividendes.
V. VALLOIS, Secrétaire.
1 Juillet—15t

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1880—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 5 du courant.
M. LANDRY, Caissier.
1er juil—

Banque Nationale Germania.—Nlle-Orléans, 29 juin 1880.—A une réunion de la direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende de CINQ POUR CENT, payable sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
1er juil—7t

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1880—A une assemblée du Conseil de Direction tenue le 26 courant, le cinquième dividende semi-annuel de cinq pour cent a été déclaré libre de toutes taxes, payable aux actionnaires à partir de LUNDI, le cinquième jour de juillet 1880.
J. E. JARREAU, Faisant les fonctions de caissier.
1er juil—1ot

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans 29 juin 1880.—A une assemblée du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
1er juillet—7t

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Carrollton.—Nlle-Orléans, 27 juin 1880.—Les chaudières fixes employées autrefois au dépôt de Carrollton pour les dummies à vapeur, sont offertes en vente au plus haut enchérisseur. S'adresser au bureau de la Compagnie, No 17 rue Baronne.
C. V. HAILE, Surintendant.
29 juin—7t

Office of the New Louisiana Jockey Club, No 104, rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1880—Les membres du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont notifiés qu'un Concert Promenade et une soirée dansante auront lieu VENDREDI, 2 juillet 1880. Ils sont également avertis que chaque invitation doit être à gâce et contenir le nom de la personne invitée. Chaque membre a droit à cinq invitations qu'il peut se procurer, à partir du 30 de ce mois, sur demande faite à
G. W. NOTT, Secrétaire, 104 Canal
27 juin—

Bureaux de la compagnie des Waterworks de la Nouvelle-Orléans, coin des rues St Charles et Perdido.—Conformément à la section 6 de la charte, l'élection annuelle pour Directeur aura lieu aux bureaux de la compagnie LUNDI 5 juillet 1880, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.
N.-Orléans, 23 juin 1880. 24 juin—au 5 juil.

Office of Importers' Bonded Warehouse Co.—Coin des rues Conti et Peters—Nouvelle-Orléans 22 juin 1880—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu à ce bureau le LUNDI 5 juillet 1880 de midi à une heure P. M.
HENRY TREMOULET, Président.
24 juin—au 5 juil

Bureau de la New Orleans City Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1880—A la réunion régulière du Conseil de Direction tenue le 19 du courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent, à prendre sur les gains du chemin pendant les trois derniers mois, payable aux actionnaires le 12 juillet prochain. Tout transfert d'actions opéré dans les dix jours qui précéderont cette date se fera en dehors du dividende.
J. M. DEMAREST, Secrétaire par interim.
23 juin—15t

Etat de Situation Semi-Annuel
DE LA
Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.
30 Juin 1880.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes		$1,132,520 90
Bons à 4 0/0 des E. U. au pair		50,000 00
Agent Fiscal Bons à 4 0/0 de la Louisiane 1880		167,000 00
Certificats de la Convention Constitutionnelle		12,500 00
Autres Fonds et Bons		108,762 04
Maison de Banque	20,000 00	
Autres Immeubles	50,000 00	70,000 00
Anciens Effets, Valeur au Comptant		79,545 57
Cinq pour Cent du Fonds de Rachat		2,250 00
Dû par Banques et Banquiers		285,881 95
Papier-monnaie	304,517 71	
Or	126,621 50	
Checks sur d'autres Banques	117,896 60	549,035 81
		$2,457,502 27

PASSIF.

Capital Social	425,000 00	
Fonds de Réserve	125,000 00	550,000 00
Circulation		45,000 00
Dividendes non-payés		32,032 91
Profits nets pour les six derniers mois	52,255 4[illegible]	
Autres Profits non-divisés	91,486 40	
	143,741 88	
Montant porté au fonds de réserve $40,000		
Cinquième dividende de 5 0/0 $21,250	61,250	82,491 88
Dû aux Banques et Banquiers	189,900 60	
Dû aux Déposants	1,558,776 88	1,747,977 48
		2,457,502 27

J. E. JARREAU, Remplissant les Fonctions de Caissier.
1er juillet—7t

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000.
Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN..........Président.
S. B. NEWMAN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs:
Samuel B. Newman, Thomas A. Adams, Joseph Bowling, S. Hernsheim, Geo W. Sentell, P. E. Mortimer, Reuben G. Bush, Edward Nalle, W. W. Swain, A. H. Sieward, U. Marinoni, Charles H. Dulsen, B. P. Grigsby, Wm. A. Phelps, Ferd. Marks, E. H. Adams, Samuel H. Kennedy, Victor Meyer, Edward J. Gay, Alf. Moulton, Wm. B. Conger, John M. Parker, George Martin, Harry L. Flash, J. J. Reiss, Lucien Delery, Louis Prados, Charles Newman, S. C. Coalon, John Calder, Wm. R. Lyman.
27 juin—1an V C

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 344 1/2 rue Poydras, coin Rampart.
A vendre en détail;
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à $1 00 gallon.
Californie Zinfandel No 1 90
No 2 70
Claret 60
Vin blanc, Gutedel 1 00
Riesling 90
Hock 75
Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

Demande de Domestique.

On demande un DOMESTIQUE (couleur) de maison, bien recommandé. S'adresser chez F. GUÉBLÉ, 20 rue St Charles.
30 juin—3t

C. B. A.
Onzième Célébration Annuelle
—DU—
QUATRE DE JUILLET,
Grande Exhibition Pyrotechnique,
Concert en plein air et Bal
—PAR—
L'Association de Bienfaisance des Commis,
AUX FAIR GROUNDS,
DIMANCHE, 4 JUILLET 1880.
Entrée..........50 cents
Les dames ne seront admises qu'avec des invitations. On peut se procurer des invitations en s'adressant aux membres ou à la Boîte de Poste (Lock Box) 1786
13 juin—13au4jui

Excursion

Afin de donner toutes les facilités possibles au grand nombre d'excursionnistes qui prennent le NEW CAMELIA les DIMANCHES MATIN, et jusqu'à nouvel ordre, un train partira des rues Canal et Carondelet, à 7 heures du matin. Il contiendra un char pour bagages. Un autre train partira à 7 heures 10 le vapeur attendra son arrivée pour partir. C'est un nouveau confort procuré par la compagnie.
C. R. EVANS, Surintendant.
26 juin—

AVANT DE PARTIR
POUR LES
Villes de Bains,
Où vous trouverez difficilement à vous chausser à votre goût et à des prix raisonnables
Faites Emplette
DE VOTRE
CHAUSSURE
À L'ETOILE ROUGE
À L'ETOILE ROUGE
À L'ETOILE ROUGE

La Grande Maison du Bon Marché Extraordinaire
COIN CANAL ET BARONNE.
ARTHUR DURIEU, Propriétaire.
5 juin—

CHAMPAGNE!
Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co., A Mareuil-sur-Ay.
DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.
Maximum, sec, cuvée spéciale.
En bouteilles, 1/2 bouteilles, 1/4 bouteilles.
A vendre par E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.
Célestins ou Hauterive—Pour la goutte, les rhumatismes, les maladies des reins et de la vessie, &c.
Grande Grille—Maladies du foie, &c.
Hôpital—Maladies de l'estomac, &c.
L'eau des Célestins est spécialement recommandée comme eau de table à cause de ses propriétés digestives et de son goût agréable.
EAU DE FRIEDRICHSHALL (Bitter Water)
Recommandée par les médecins les plus distingués contre les migraines, les maux d'estomac, les fièvres de marais, &c.
A vendre par les importateurs, les droguistes, pharmaciens, &c.
E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas
2 avril—1an.D.Mer.V

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
Venant d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de cité le gallon. 10 mars—1an

Réclamations Françaises.

Les TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à
J. G. EUSTIS, Commissaire des Etats-Unis, 23 rue Carondelet.
30 avril—3 m P. O. boîte 3027.

A LOUER.

Deux belles chambres non garnies, convenables pour un petit ménage. S'adresser au No 266 rue du Canal, près Marais.
27 juin—15t

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
Bottes et souliers en tous genres faits des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
7 jan 80—1an V & C

Grands Concerts
EN PLEIN AIR,
TOUS LES SOIRS
—AU—
JARDIN WEST END,
De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,
PAR LA CÉLÈBRE
BANDE MILITAIRE
—DU—
PROFESSEUR SPORER,
Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les
Magnifiques Lumières Electriques.
De bons sièges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée deux mille deux cents pieds de longueur.
Les trains partent du coin des rues Canal et Carondelet.
Souvenez-vous! Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS!
15 juin— C. R. EVANS, Surintendant.

POUR LE WEST END.

A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880, les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le

WEST END,

à 6.15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 P. M.; ensuite toutes les demi-heures jusqu'à 5 P. M., puis toutes les VINGT MINUTES.
Le dernier train de la ville, 10.15 P. M.; dernier train de West End, 11 P. M.
BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR, SEULEMENT 15 CENTS.
Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi.
C. R. EVANS Surintendant
19 juin—

PROMENADE CONCERT
—AU—
SPANISH FORT
Chaque Soir.
Trains toutes les 20 minutes après 5 heures.
7 mai—2m

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 rue du Canal.
ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de
Marchandises sèches de Printemps et d'Eté
IMPORTES PAR EUX.
A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.
9 mai—

VINS DE LA CALIFORNIE
de S. LACHMAN & Co.
Attendu de Bordeaux, &c., prochainement.
50 Barriques Vin—LEOPOLD M. ANDRÉ
100 " P. CLERMONT & Co.
155 Caisses FRUITS A L'EAU DE VIE
300 " EAU DE VICHY.
Aussi—Cognac J. Robin & Co., Champagne Bruché fils & Co., Huile Plagniol, Vermouth, Vins, etc.
A vendre par E. J. HART & CO., 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.
2 avril—

TAPIS. TOILES CIRÉES
NATTES DE CHINE.
ELKIN & Co.,
100 Rue du Canal 100
Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.
Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et NAPIER.
Aux prix les plus réduits.
11avril—3mPP

NATTES, NATTES,
Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.
Achetez là où est le plus vaste fonds
A. Brousseau's Son,
MAGASIN DE TAPIS.
17......RUE DE CHARTRES......17
Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.
STORES DE FENETRES,
Articles de Rideaux,
Articles de Tapisserie.
Venez juger par vous-même de la modicité des prix.
30 mai—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 1 JUILLET.—CLASSE No 156.
Tirage de 4 heures P. M.

15	60	67	35	17	37	3	12	62	25	49	31

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 2 juillet 1880—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN, LOUIS H. FILTRY, Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos agences.

A LOUER.

La MAISON No 32 rue St Philippe, coin Chartres. S'adresser rue Bourbon No 114, près Toulouse. 17 juin—

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON,
DENTISTES,
59..........Bourbon..........59
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce. aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an.D.Mer V

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 13 rue Dauphine, immédiatement après la maison formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Révolution! Révolution!
DANS LES PRIX DES
Dentistes de premier ordre.
Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." J'expose la médaille que m'ont valu mes ratelier. Je fais voir mon diplôme dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance. Les prix les plus réduits de la ville. City Dental Rooms, 150 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 jan—

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
12janv1880—